



Déclaration liminaire CHSCT du 2 janvier 2015

Monsieur le président,

Les organisations syndicales ont demandé la convocation de ce CHSCT exceptionnel "suicide" suite à plusieurs événements récents à la DRFIP du Nord.

En 2012, 26 cas de suicides étaient à déplorer au sein de Bercy, et 3000 cas de souffrances au travail étaient recensés.

Le chiffre des suicides était en augmentation de 40% depuis 2009, malheureusement l'année 2015 verra cette progression continuer.

Face à cela, le CHSCT doit systématiquement enquêter sur les suicides et les tentatives, afin de proposer des mesures urgentes.

Les suppressions d'emplois massives au sein du ministère, la baisse des moyens et la dégradation des conditions de travail subséquente sont la cause principale de ces actes désespérés qui sont susceptibles de toucher tous les collègues, quel que soit leur grade.

Pour FO Finances comme pour la Fédération Générale des fonctionnaires FO, face aux risques psychosociaux l'heure n'est plus à l'affichage, ni à la communication. Les politiques visant à renforcer l'individualisation des carrières, et donc l'individualisme (RGPP, MAP, mobilité, accord QVT) en déstructurant les rapports de travail ne peuvent plus masquer l'impact catastrophique des suppressions d'emplois, de la réduction drastique des moyens de fonctionnement et du manque de reconnaissance du travail des agents.

Cela fait des années que la Fédération des Finances FO au travers les CHSCT et CDAS a alerté les directions sur la recrudescence des situations difficiles.

Plus généralement, les militants syndicaux sont au quotidien amenés à soutenir un nombre croissant de collègues en difficulté, et aux recensements officiels (TBVS) il convient d'ajouter un "chiffre noir" de la détresse au travail. L'augmentation du nombre de tous les types d'arrêts maladie en est une des preuves.

C'est pourquoi il faut prévenir ces actes de désespoir en ne se contentant pas de faire du curatif a posteriori, mais en agissant en amont sur les causes de ces drames (suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail).

Section locale **Force Ouvrière** FINANCES : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 ✉ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/